

Horaires :
Fermé - Ouvre à 09:00 (ven.)
Téléphone : +33 9 72 72 39 49 <https://www.pole-emploi.fr>

PROCEDURES D'ADAPTATION DU PROGRAMME DE FORMATION

1- ADAPTATION SUITE AU TEST DE POSITIONNEMENT :

Il est prévu par le centre de formation une procédure afin d'adapter le programme avant l'entrée en formation.

Une fois les résultats des tests de positionnement il sera possible au centre de formation d'adapter le programme de la formation et de créer des groupes de niveau, il vous ait rappelée que ce test de positionnement se fera avant l'entrée en formation.

Il nous suffira de comparer les fichiers d'évaluation des acquis avec les résultats et si nous remarquons que certains modules sont acquis alors nous pourrons changer la durée de ceux-ci, c'est-à-dire de la réduire afin d'augmenter les autres modules en termes de répartition de temps.

Nous vous transmettrons le nouveau déroulé pédagogique dans votre convocation par mail ainsi que vos résultats.

2- ADAPTATION SUR DEMANDE OU LIÉE A UNE SITUATION DE HANDICAP

L'adaptation pourra aussi se faire si vous avez une demande insistante et spécifique lié au programme actuel ou une demande liée à une situation de handicap.

3- ADAPTATION LIÉE A L'ANALYSE DES QUESTIONNAIRES DE SATISFICATIONS A CHAUD ET A FROID :

Il sera prévu aussi après réception des questionnaires de satisfaction à chaud prévue en fin de formation avant que vous quittiez le formateur et à froid qui vous sera envoyé par mail 3 mois après la formation de faire des réunions nous permettant une analyse de ceux-ci et de remarquer si une adaptation du programme général sera nécessaire.

Si tel est le cas le programme général sera adapté ou modifié et la traçabilité se fera connaître dans le plan d'amélioration.

4- ADAPTATION NON PREVUE REALISÉE PENDANT LA FORMATION PAR LE FORMATEUR :

L'adaptation pendant la formation, une adaptation donc non prévue en amont car non identifiée se fera à travers le fichier suivi et adaptation pendant la formation et par le formateur afin de permettre à celui-ci de suivre le fil conducteur prévu et de noter toutes remarques d'une potentielle adaptation, il vous sera donc possible de solliciter le formateur si vous prenez du retard sur une séance ou si un besoin particulier se fait ressentir pendant la formation ou si le formateur après analyse des résultats des bilans intermédiaires réalisés au cours de la formation remarque un objectif non atteint ou une difficulté, pourra revenir sur ce module au besoin et donc de l'indiquer dans son fichier de suivi.

Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
 Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

→ Handicap Moteur

Le handicap moteur se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps.

Incapacités ou capacités réduites : dans les mouvements, la marche, les transferts, les actes simples de la vie quotidienne, l'accessibilité au savoir et à l'information.

CONTACTS UTILES

<u>Ile-de-France</u>	<p>Défi métiers, le Carif-oref francilien 8 boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen contact : contact@defi-metiers.fr</p>
	<p>LADAPT SESSAD Paris Adresse : 2 Rue Pajol, 75018 Paris, France Téléphone : +33 1 42 64 59 99 direction.ladapt75@ladapt.net</p>
	<p>CENTRE FORMATION ET REEDUCATION PROFESSIONNELLE VALENTIN HAUY 5 RUE DUROC 75007 PARIS Tel : 01 44 49 27 30 contact@cfp-avh.fr</p>
	<p>CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE LE CHATEAU DE NANTEAU 2 RUE DES ARCHES B.P. 30034 77792 NANTEAU SUR LUNAIN crpf@fondationccos.org</p>
	<p>Action Connaissance Formation pour la Surdit� Adresse : 11 Rue de Clichy, 75009 Paris, France T�l�phone : +33 9 50 24 27 87 contact@acfos.org</p>
	<p>BELLE ALLIANCE CRP & SAMSAH 8 RUE ALBERT MOLINIER 95410 GROSLAY 01 39 34 30 00 accueilcba@bellealliance.fr</p>
	<p>CENTRE DE REEDUCATION PROFESSIONNELLE DE LADAPT 62 RUE PIERRE BROSOLETTTE 95200 SARCELLES Tel : 01 34 19 16 76 formation.sarcelles@ladapt.net</p>
	<p>Action Handicap France Adresse : 32 Rue des cinq Diamants, 75013 Paris, France T�l�phone : +33 7 61 24 39 80 contact@action-handicap.org</p>
	<p>Pole Emploi Paris 2 �me Paul lelong Ferm� - Ouvr� � 09:00 (ven.) T�l�phone : +33 9 72 72 39 49 https://www.pole-emploi.fr</p>
	<p>AGEFIPH: Address: 192 Avenue Aristide Briand, 92226 Bagneux, France Closed - Opens 9AM Mon Phone: +33 800 11 10 09 ile-de-france@agefiph.asso.fr</p>
	<p>P�le emploi - Paris 19 �me Armand Carrel Adresse : 44 Rue Armand Carrel, 75019 Paris, France</p>

handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des apprenants en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

1) Organisation

Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail, site internet ou par téléphone

COULIBALY ABDOULAYE – Tel : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

- Entretien individuel (téléphonique) pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement de l'apprenant
- Rédaction du projet d'accueil personnalisé

COULIBALY ABDOULAYE – Tel : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

- Aménagement de la formation :

Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation

Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires

Temps de pause supplémentaires si nécessaire

Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation

Accompagnement individuel

- Aménagements pédagogiques :

Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur et écran

Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)

Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)

Modalités d'accès à la formation et au test de positionnement : Vous effectuerez une évaluation de départ avant votre entrée en formation afin de déterminer le volume d'heure nécessaire à la validation de votre formation. Dès le contrat signé entre le centre et le candidat vous recevrez un mail vos accès à la formation en e-learning pour la partie théorique. Une fois l'épreuve validée une planification de l'ensemble de vos cours de conduite sera faite par le secrétariat. Pour la partie théorique l'accès à la formation à une durée de 6 mois, tests illimités. De même vous disposez d'un accès à la salle de formation pendant les horaires d'ouverture de l'agence sans limite de temps.

Les membres du centre de formation restent à votre entière disposition en cas de problème de connexion ainsi que le responsable technique, les coordonnées sont disponibles dans le livret d'accueil.

Pour la formation des outils sont à votre disposition, ouvrage théorique actualisé, tests en salle illimités, résultat des tests et courbe de progression sur les thèmes théoriques, fiche de suivi pratique, livret d'apprentissage pratique.

NOTICE EXPLICATIVE D'UTILISATION :

L'accès à la plateforme se fait à travers le lien reçu par mail, celui-ci reste actif sans limite de temps. Pour accéder à la plateforme il vous suffit de cliquer sur le lien et de rentrer votre adresse électronique ainsi que votre mot de passe reçu par mail.

Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe si vous le souhaitez ou si vous en avez besoin.

L'accès aux formations (Parcours créer son entreprise et Test de positionnement) se fait simplement en cliquant sur l'encart de la formation que vous trouverez en page de connexion de votre espace.

Après avoir cliqué sur l'encart de votre parcours de formation vous pourrez ensuite naviguer sur la colonne de droite et sélectionner les modules que vous souhaitez regarder ou quiz auxquels vous souhaitez répondre.

Vous avez une barre de recherche vous permettant de rechercher une leçon par son titre.

En haut à gauche de votre écran vous verrez votre progression.

En haut à droite vous avez accès au fil de discussion dans lequel vous pouvez poser des questions à votre formateur, (celui-ci répondra aux heures ouvrables du centre de formation).

Vous pourrez naviguer sur les contenus multimédia grâce aux flèches gauches et droite sur les côtés des contenus.

Vous pourrez faire défiler de haut en bas les contenus PDF grâce à votre souris ou la barre de défilement présente sur la droite de votre écran

Vous pourrez bien sûr télécharger votre contenu de formation en cliquant sur le logo disponible sur le support de formation (Vidéo interactive, PDF ou autres)

Il vous suffira de fermer la fenêtre de votre navigateur pour quitter la formation, votre progression sera bien entendu enregistrée automatiquement.

Les leçons pratique catégorie B le cours s'effectue en individuel et en moto le cours se fait maximum deux élèves.

ABSENCES

En cas d'absence de la part de l'apprenant il sera demandé un justificatif et une notification de l'absence sera transmise à l'entreprise par mail, aucune adaptation de la formation en cours ne pourra être effectuée.

Une intégration des modules manqués pourra être autorisée dans une session future avec accord écrit de la direction.

Abandons et Dysfonctionnement

Entant qu'apprenant, nous souhaitons vous sensibiliser sur votre implication personnelle pendant votre formation.

Celle-ci est primordiale pour une réussite et atteindre l'objectif recherché.

Notre équipe pédagogique et votre formateur sont à votre entière disposition pour discuter de toutes situations entraînant une difficulté avant, pendant et après votre formation.

Toutes personnes qu'elle soit une entreprise, un partenaire ou un apprenant remarquant un dysfonctionnement aura la possibilité de nous faire parvenir son signalement par mail, par téléphone ou par l'intermédiaire de son formateur ou de tout autre membre du centre de formation.

En cas de problème de connexion ou autres les membres du centre de formation se tiennent à votre disposition à travers l'organigramme.

Il est tout aussi important que chacun des membres soit sensibilisé sur la procédure d'encadrement des personnes présentant un handicap nous vous joignons cette note d'information et procédure :

Procédure d'accueil Handicap

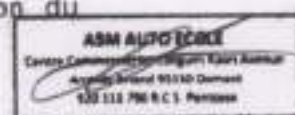
La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du



LIVRET D'ACCUEIL APPRENANT – mis à jour le 20/12/2023

ASM AUTO ECOLE

Centre Commercial les Longues Raies - Avenue Aristide Briand - 95330 Domont

Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

Numéro de Siret : 920 133 790 000 13 - Numéro d'activité : 11950823895

Agrément : E23 095 00 150 - Numéro TVA intra : FR 20920133790

APE/NAF : 8553Z

Politique du centre

Nous sommes ravis de vous transmettre ce livret d'accueil dans le but de vous accueillir au sein de notre centre de formation sis Centre Commercial les Longues Raies - Avenue Aristide Briand - 95330 Domont

Nous souhaitons vous faire savoir que le rôle général de nos partenaires et membres doit être dans une démarche positive et d'encadrement des apprenants.

Le rôle de chacun est un rôle de conseil et de partage.

Notre priorité est la satisfaction des apprenants et la qualité des échanges tant sur le plan de la formation que sur le plan humain.

Toute collaboration passe par un processus d'entraide et d'écoute.

Nous sommes sûrs que nos valeurs communes seront en adéquation avec la politique du centre.

ORGANIGRAMME :

COULIBALY ABDOULAYE – Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

REFERENT PEDAGOGIQUE :

COULIBALY ABDOULAYE – Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

REFERENT ADMINISTRATIF :

COULIBALY ABDOULAYE – Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

FORMATEUR :

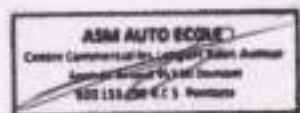
COULIBALY ABDOULAYE – Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

REFERENT HANDICAP :

COULIBALY ABDOULAYE – Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr

RESPONSABLE TECHNIQUE :

COULIBALY ABDOULAYE – Tél : 01 77 80 05 63 - Email : autoecoleasm@outlook.fr



Celle si sera analysé pendant les réunions de la même manière que les questionnaires de satisfactions.
Les candidats effectueront les tests de positionnement et les évaluations en fin de blocs.

ASM AUTO SCORE
Centre Commercial Le Village Saint-Amand
Avenue de la République
920 123 700 R.C.S. Fontaine

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : L'auto-école ASM applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à une motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : Tous les élèves inscrits au sein de l'établissement ASM auto-école doivent respecter les conditions de fonctionnement de l'auto-école sans restriction, à savoir :

1. Respect envers le personnel de l'établissement, respect du matériel mis à sa disposition, respect des locaux. (Propreté, dégradation)
2. Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, dans les véhicules, ni de consommer ou d'avoir consommé des substances incompatibles avec la conduite d'un véhicule.
3. Il est interdit d'utiliser des appareils sonores (téléphone portable) pendant les séances de code et les heures de conduite. Les élèves se doivent de respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance. De même les élèves devront s'abstenir de parler en salle de code.
4. Respecter les règles d'évacuations des locaux en cas d'alarme et rejoindre le point extérieur de rassemblement en cas d'évacuation.

Article 3 : Tout élève présentant une inaptitude à la conduite se verra opposer le droit de retrait. La leçon sera alors annulée et facturée.

Article 4 : Toute personne n'ayant pas constitué de dossier d'inscription et réglé le 1^{er} versement se verra refuser l'accès à la salle de code. Lors de la séance de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celle-ci, quand les sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu des horaires. Il est essentiel d'écouter et de comprendre les réponses.

Article 5 : Toute leçon de conduite non décommandée 48 heures à l'avance jour ouvré (sauf cas de motif légitime) après validation de la direction sera facturée. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur ou mail, les annulations doivent être faites pendant les heures d'ouverture du bureau.

Article 6 : Les téléphones portables doivent être éteints pendant les leçons de code et conduite.

Article 7 : Dès l'attribution du numéro NEPH, il sera remis à l'élève son livret d'apprentissage. Sa présence est obligatoire pour toute leçon de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève.

Article 8 : En générale, une leçon se décompose comme ceci : 5 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et déterminer l'objectif de travail 40 minutes de conduite effective / 5 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau. Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et / ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Article 9 : Aucune présentation à l'examen pratique ne sera faite si le solde du compte n'est pas réglé une semaine avant la date de l'examen.

Article 10 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

1. Avertissement Oral
2. Avertissement Ecrit
3. Suspension provisoire
4. Exclusion définitive de l'établissement

Article 11 : Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation de l'auto-école pour les motifs suivants :

5. Non-paiement.
6. Attitude empêchant la réalisation du travail de formation.
7. Non-respect du présent règlement intérieur.

Le responsable de l'établissement avisera par courrier en lettre recommandée si aucune autre solution ne s'avère possible 10 jours après la décision d'exclusion.

La direction de l'Auto-école ASM est heureuse de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une excellente formation.

Signature candidat

Signature ASM AUTO ECOLE



EN DATE DU CONTRAT